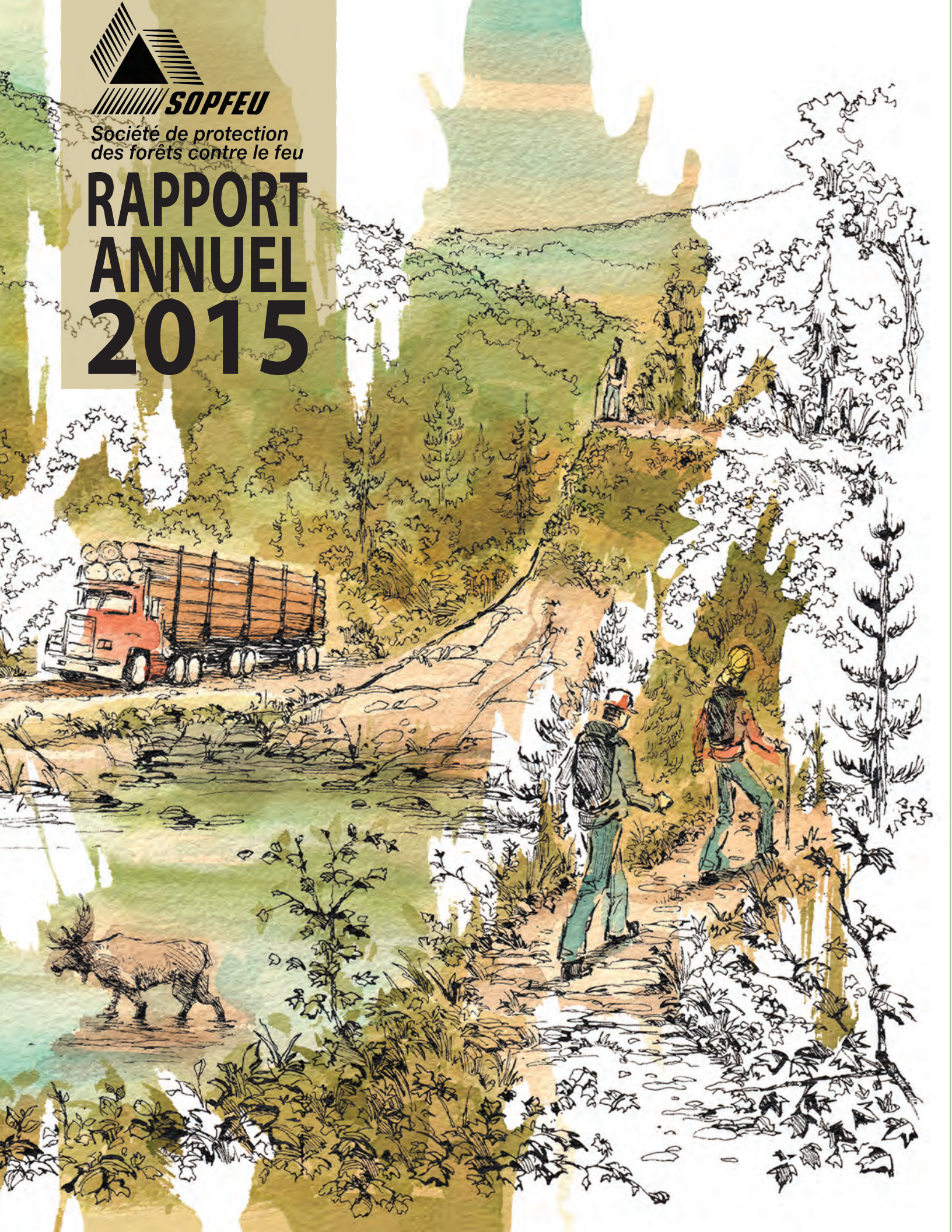




Société de protection  
des forêts contre le feu

# RAPPORT ANNUEL 2015



# TABLE DES MATIÈRES

Mot du président.....	1
Conseil d'administration et conseils régionaux.....	2
Rapport du directeur général.....	4
Statistiques des incendies.....	11
Rapport de la directrice des services administratifs.....	12
Rapport de l'auditeur indépendant.....	15



# MOT DU PRÉSIDENT



L'année 2015 a été favorable pour les forêts québécoises, permettant ainsi à la SOPFEU de venir en aide à l'État d'Idaho et aux provinces de l'ouest du Canada qui, pour leur part, subissaient l'une des pires saisons de leur histoire.

À la suite d'une alliance signée entre la Northeastern Forest Fire Protection Commission (NFFPC) et les autres commissions américaines, les échanges entre les États et les provinces sont facilités. Résultant de cette alliance, des prêts de ressources humaines ont été faits pour la première fois aux États-Unis.

Fait rarissime, la SOPFEU a répondu favorablement à une demande de prêts de pompiers forestiers dans l'Ouest canadien, dès le 2 juillet. Étant donné son bassin limité de pompiers, l'organisation n'est généralement pas en mesure d'accorder des prêts de ressources si tôt en saison. Cette situation a été possible en raison des conditions météorologiques clémentes au Québec.

La conception du « Plan stratégique 2016-2019 » demandera la participation des membres et de l'équipe de direction de l'organisation. En continuité avec les années précédentes, celui-ci se voudra un plan des actions que la Société souhaite prioriser. Afin d'en dresser les bases, les membres corporatifs ont été interpellés pour répondre à un sondage d'opinion sur la SOPFEU.

Mentionnons également que la Société a participé aux efforts d'équilibre budgétaire demandés par le gouvernement du Québec et les membres de l'organisation. Tout au long de l'année, elle a effectué un contrôle serré de ses dépenses de fonctionnement afin de répondre aux contraintes budgétaires demandées. En 2016, elle poursuivra la révision de ses modes d'opérations et de ses processus afin d'identifier des pistes d'amélioration possibles.

Par ailleurs, cette année a été marquée par le départ à la retraite de monsieur Paul Lamirande, directeur de la Direction de la protection des forêts et membre actif du conseil d'administration de la Société. Son implication ainsi que sa grande connaissance du milieu forestier ont beaucoup apporté à la SOPFEU.

Au terme de ma présidence, je ne peux passer sous silence la participation de mes collègues, laquelle a constitué un apport inestimable pour la gouvernance de la Société. Je souhaite également souligner l'énergie déployée par l'équipe de direction pour faire de la SOPFEU une organisation performante et efficiente.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Gagnon'. The signature is fluid and cursive.

**Luc Gagnon**

*Président du conseil d'administration*

# CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CONSEILS RÉGIONAUX

## CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2015

### Membres du comité exécutif 2015-2016



Luc Gagnon,  
président



Guy Lavoie,  
vice-président



Julie Fortin



Geneviève Labrecque



Marie-Claude Lambert

Simon Beaudoin  
Maryse Bélanger  
Danielle Boisvert  
Ronald Brizard  
Richard Caissy  
Michel Deshaies  
Alain Gosselin  
Guy Héту

Marc Lauzon  
Charles-André Préfontaine  
Jimmy Pronovost  
Michel Sigouin  
Jean-Pierre Tremblay  
Marco Trudel  
Gaétan Vallée

## CONSEILS RÉGIONAUX DE PROTECTION DES FORÊTS AU 31 DÉCEMBRE 2015

### OUEST

Geneviève Labrecque, présidente  
Michel Sigouin, vice-président  
Maryse Bélanger  
Brigitte Hardy  
Guy Héту

### CENTRE

Luc Gagnon, président  
Michel Deshaies, vice-président  
Alain Gosselin  
Jacinthe Brisson  
Jimmy Pronovost

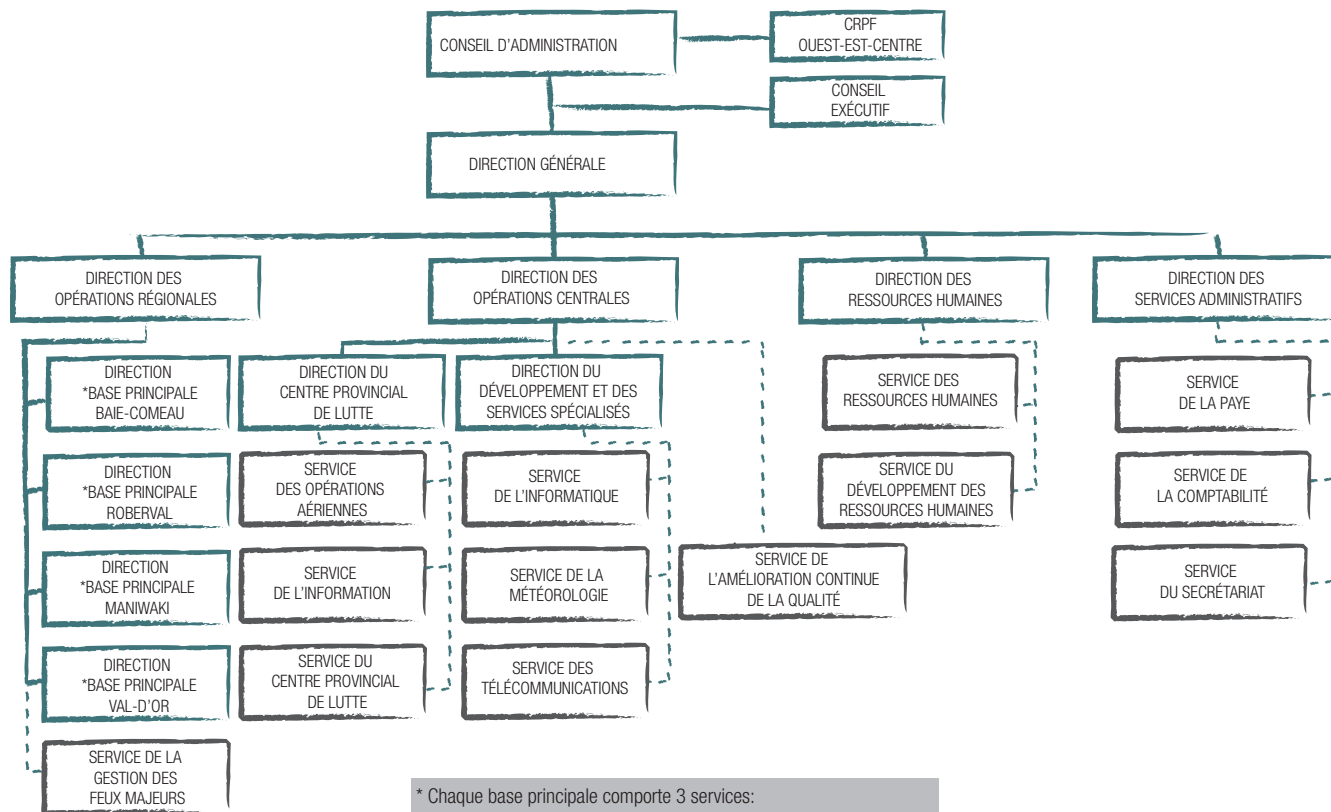
### EST

Guy Lavoie, président  
Charles-André Préfontaine, vice-président  
Richard Caissy  
Mathieu Cyr  
Marc Lauzon

François Lefebvre, directeur général  
Chantal Savoie, directrice des services administratifs



# ORGANIGRAMME DES DIRECTIONS ET DES SERVICES



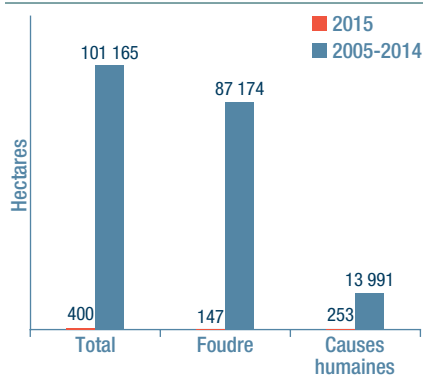
\* Chaque base principale comporte 3 services:  
 - Services administratifs;  
 - Service des opérations aériennes;  
 - Service des opérations terrestres.



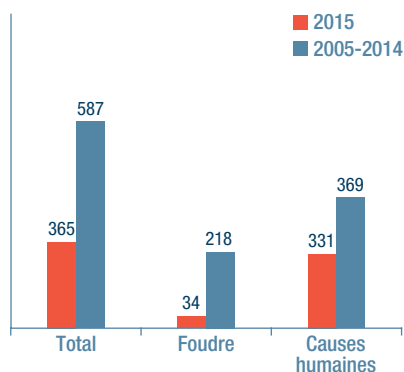
# RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



SUPERFICIE AFFECTÉE (HA) EN 2015  
VERSUS LA MOYENNE - 10 ANS



INCENDIES EN 2015  
VERSUS LA MOYENNE - 10 ANS



## PORTRAIT DE LA SAISON

### ZONE DE PROTECTION INTENSIVE

Cette année encore, la SOPFEU a connu une saison relativement tranquille dans la « Zone de protection intensive » avec un total de 365 incendies et de 400 hectares (ha) de forêt brûlés. En comparaison, la moyenne de la dernière décennie (MDD) se situe à 587 incendies et à 101 165 ha par an.

Environ la moitié de ces feux (168) ont éclaté au début du mois de mai, mois au cours duquel 209 incendies ont été répertoriés, pour la plupart en périphérie de Montréal.

En tout, la foudre a engendré 34 brasiers qui ont détruit 147 ha de forêt, dont un atteignant 111 ha, soit 28 % de la superficie incendiée en 2015. La MDD est, à cet égard, de 218 feux et de 87 174 ha annuellement.

ÉVOLUTION DES SUPERFICIES 2015 ZONE DE PROTECTION INTENSIVE		
TYPE DE TERRITOIRE	AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2015	
	HECTARES	POURCENTAGE
FORÊTS PUBLIQUES ALLOUÉES	35 615 332	76,23 %
GRANDES PROPRIÉTÉS PRIVÉES	2 003 342	4,93 %
FORÊTS PUBLIQUES NON ALLOUÉES	8 801 025	18,84 %
SUPERFICIE TOTALE PROTÉGÉE	46 419 784	100 %

Pour sa part, l'activité humaine a été à l'origine de 331 incendies, lesquels ont touché 253 ha de terrain boisé. De ce nombre, 71 % (177 ha) l'ont été au début de mai. La MDD est, cette fois-ci, de 369 feux et de 13 991 ha par année.

Enfin, la journée la plus active de la saison a été le 4 mai, avec 56 incendies. Il s'agit d'ailleurs de la seule occasion où plus de 40 feux étaient en activité le même jour.

### ZONE NORDIQUE

Sur le territoire de la « Zone nordique », les fréquentes précipitations ont contribué à garder l'indice de sécheresse à un niveau relativement bas. En outre, les températures fraîches et le taux d'humidité relative supérieur à la normale n'ont pas permis le développement de conditions propices à l'éclosion de feux de forêt.

Au total, 19 incendies ont été enregistrés. Parmi eux, six ont été combattus, dont un dans

## SUPERFICIES DE LA ZONE DE PROTECTION NORDIQUE

TYPE DE TERRITOIRE	SECTEUR		TOTAL (EST-OUEST)
	QUEST	EST	
TERRITOIRE INTÉRIEURE D'INTERVENTION $\leq$ RAYON = 30 KM	8 241 471	4 789 413	13 030 884
TERRITOIRE INTÉRIEURE DE DÉTECTION ET DE VIGIE AÉRIENNE $\leq$ RAYON = 30 KM <sup>1</sup>	11 151 380	5 819 123	16 970 502
ZONE DE DÉTECTION ET DE VIGIE PÉRIPHÉRIQUE = 60 KM	6 295 477	4 159 520	10 454 997
TOTAL DES SUPERFICIES PROTÉGÉES	17 446 857	9 978 642	27 425 499

<sup>1</sup> Inclus le territoire supplémentaire de couverture des infrastructures linéaires d'Hydro-Québec de 3 939 618,4 hectares

la « Zone tampon ». Ici, la foudre a été en cause 12 fois, tandis que l'activité humaine ne l'a été que sept pour des superficies brûlées respectives de 3 773 ha et de 1 207 ha.

Par ailleurs, la SOPFEU a poursuivi en 2015 ses démarches pour offrir une réponse mieux adaptée aux besoins des partenaires de la « Zone nordique ». En effet, naguère traitée en deux territoires distincts – l'un à l'est et l'autre à l'ouest –, cette zone est aujourd'hui unifiée et l'objet d'un plan de protection spécial détaillant, notamment, les ressources à préserver et les types d'interventions à privilégier en cas d'incendie.

## MESURES PRÉVENTIVES

En raison du nombre élevé d'incendies de cause humaine, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs a émis une interdiction de faire des feux à ciel ouvert pour les secteurs situés au sud de la province, du 6 au 11 mai. Bien que négligeables en termes de superficie, ces incendies ont grandement suscité l'intérêt des médias. De plus, une attention particulière a été portée à la « Zone nordique », où deux appels à la prudence ont été lancés aux communautés et aux entreprises se trouvant sur ce territoire.

## INSTALLATIONS

À Baie-Comeau, une étude de faisabilité pour la mise à niveau de la base de déploiement de Labrieville a été réalisée. En raison des contraintes budgétaires, le projet a été reporté.

À Roberval, les installations prévues à la base de Bonnard et au camp NT Girardville ont été complétées. Pour sa part, la base de Val-d'Or a procédé à la rénovation et à l'agrandissement du bureau de Matagami.

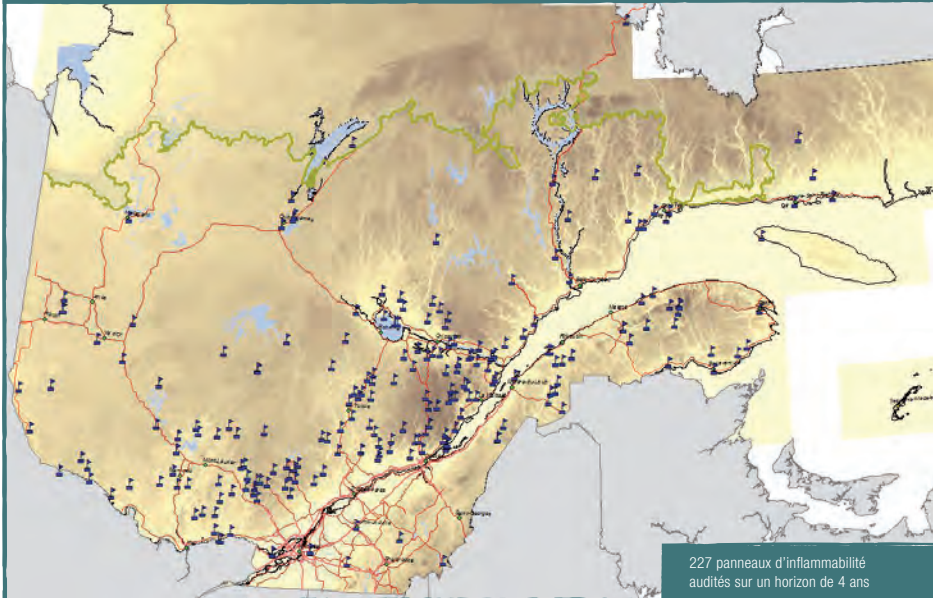


## PRÊT DE RESSOURCES

En vertu de l'Accord d'aide mutuelle lors d'incendie de forêt au Canada et de notre entente avec la Northeastern Forest Fire Protection Commission, le Québec a répondu favorablement à 21 demandes d'assistance. Au total, 154 personnes, provenant des quatre bases principales, ont ainsi prêté main-forte à quatre provinces canadiennes et deux États américains.

Début juillet, 40 pompiers forestiers, deux chefs de section et deux représentants d'agence se sont rendus au Manitoba. Dès leur retour, une autre demande a été acceptée et 20 pompiers forestiers, accompagnés d'un représentant d'agence, sont partis à nouveau.

## LES PANNEAUX D'INFLAMMABILITÉ SUR LE TERRITOIRE FORESTIER QUÉBÉCOIS



À trois reprises, la Saskatchewan a réclamé l'aide des avions-citernes qui, à deux occasions, ont été accompagnés d'un aéropointeur et de son avion. Des prêts ont également été accordés pour du matériel de combat.

En Alberta, deux CL-415 ont été déployés à Slave Lake alors que deux avions supplémentaires se sont rendus à Lac La Biche. Par la suite, 42 pompiers forestiers et deux représentants d'agence ont été dépêchés à Peace River.

Six demandes de la Colombie-Britannique ont été acceptées. Un mécanicien de motopompe s'y est rendu, à deux occasions, pour un total de 36 jours. Un officier à l'information a, par ailleurs, été déployé à Kamloops pour 14 jours. Du matériel de combat a aussi été acheminé.

En mars et en octobre, le Québec a envoyé du personnel à Long Island dans l'État de New York afin d'abattre des pins infestés par un insecte, le dendroctone.

Enfin, un contingent de 20 personnes a participé au combat d'un incendie dans l'État d'Idaho.

## INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

La SOPFEU administre un réseau d'antennes satellitaires et micro-ondes permettant aux bases de déploiement éloignées d'avoir accès à Internet. Un changement de fournisseur a permis à l'organisation d'opter pour une technologie qui partage la bande passante entre ces bases, procurant ainsi une plus grande stabilité à la connexion Internet. La base de Bonnard et le camp NT Girardville ont été reliés à ce réseau.

En développement depuis quelques années, l'outil de planification pour l'utilisation optimale des hélicoptères en période d'incendie est maintenant complété. Lors d'un incendie, cet outil permettra de générer un plan de départ du personnel, en fonction du type d'appareils disponibles et des contraintes sur le terrain.

## MÉTÉO

L'indice du danger d'incendie en période printanière est calculé manuellement. En 2015, des travaux pour informatiser ces calculs ont été amorcés. Ils devraient être menés à terme l'an prochain.

Afin d'améliorer la capacité d'anticipation de l'organisation, des prévisions météorologiques sur un horizon de 16 jours sont maintenant disponibles sur son site intranet. Une prévision de cinq jours, plus précise, est également disponible pour les 191 stations météo du Réseau météorologique coopératif québécois (RMCQ).

L'organisation a procédé à la conversion de 22 stations météorologiques de télémétrie à frais en stations de télémétrie sans frais. Ce changement permettra une réduction de coûts considérable.

Instaurée il y a trois ans, la présentation météorologique bihebdomadaire en période de protection a permis d'assurer l'uniformité de l'information stratégique en « Zone de protection intensive ». Depuis 2015, cet exercice est aussi effectué pour la « Zone nordique ».

## DÉTECTION

Amorcée en 2014, l'installation du système de communication « SkyDeploy » est maintenant complétée pour l'ensemble des aéronefs de détection. Cette nouvelle technologie, développée par CAE, permet à tout le personnel de visualiser en temps réel la position et le circuit des avions déployés, ainsi qu'aux pilotes de remplir et d'envoyer les rapports de fumée en « format data » par voie satellitaire.

## COMBUSTIBLES FORESTIERS

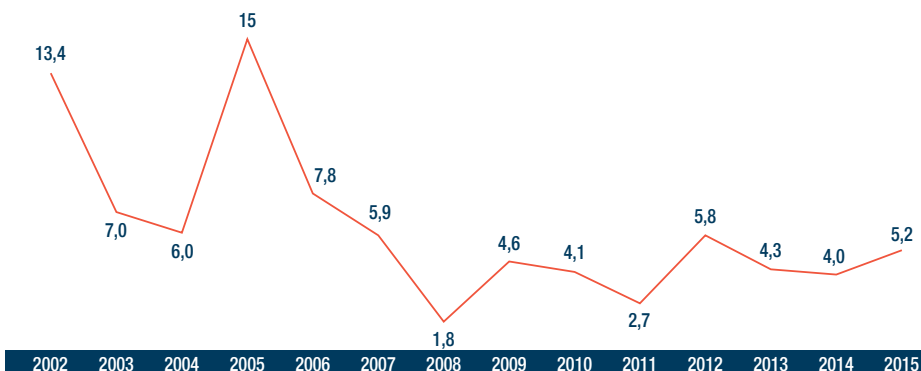
Depuis 2015, l'inventaire des combustibles forestiers est effectué jusqu'au 56e parallèle. Développées en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), ces informations permettent de bonifier la cartographie des combustibles de ce territoire.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

En 2014, une évaluation de la culture en santé et sécurité au travail avait été réalisée à la base de Maniwaki. Celle-ci a été réalisée par les trois autres bases principales au cours de l'année 2015. Les résultats obtenus ont démontré une amélioration en regard de l'évaluation initiale tenue en 2008 et 2009.

En 2015, le taux OSHA (Occupational Safety and Health Administration) a été de 5,2. Cela constitue une hausse par rapport à 2014, année où il s'établissait à 4,0. Une analyse des causes d'accidents a été réalisée. Elle permettra d'explorer de nouvelles avenues afin d'améliorer la sécurité sur le terrain.

Taux OSHA\* 2002-2015



\*Le taux OSHA exprime le nombre total des lésions enregistrables par unité de 200 000 heures travaillées

Effectif en 2015

Postes permanents	Postes saisonniers	Main-d'œuvre auxiliaire formée
167	300	593

## RESSOURCES HUMAINES

La SOPFEU accorde une importance capitale au développement des ressources humaines afin qu'elles accomplissent leurs tâches de façon efficiente et sécuritaire. Cette année, la base de Maniwaki a déployé des efforts importants pour développer les compétences de son personnel et ainsi répondre aux besoins futurs en dotation.

En 2015, 24 658 heures ont été accordées à la formation liée aux opérations terrestres et aériennes ainsi qu'à la gestion. Aussi, un total de 6 500 heures a été alloué à la formation en santé et sécurité au travail.

Le Service du développement des ressources humaines a poursuivi la révision des formations « Combattant qualifié », « Chef d'équipe », « Chef de lutte stade 1 et 2 », « Aéropointage », « Communication radio sur chemins forestiers » et « Accueil des pilotes en ligne ».

Le tableau ci-dessous présente les formations qui ont été dispensées en 2015.

FORMATIONS EN 2015		
SECTEUR	NOM DE LA FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
<b>OPÉRATIONS TERRESTRES</b>	Combattant qualifié	15
	Chef d'équipe	17
	Brûlage de nettoyage	35
<b>OPÉRATIONS AÉRIENNES</b>	Pilote observateur	32
	Pilote bimoteur	9
	Accueil pilotes en ligne	230
<b>GESTION</b>	Appréciation de la performance	12
	Développement des compétences M <sup>3</sup> I	122

De plus, un travail de conception est toujours en cours pour trois formations du système de commandement d'intervention, soit : « Gestionnaire des opérations », « Gestionnaire de la section logistique » et « Responsable d'équipe de frappe ».

Par ailleurs, à la base de Val-d'Or, les sept employés permanents membres du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) ont demandé la révocation de leur accréditation syndicale, demande qui a été acceptée le 15 octobre 2015.

## PRÉVENTION

Au début du mois de mai, tout en étant fortement sollicité par les médias en raison des incendies en périphérie de Montréal, le Service de l'information a poursuivi sa campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux afin de conscientiser la population aux risques des brûlages printaniers. Malgré les efforts investis, ces brûlages ont causé 50 % des feux survenus durant ce mois.

Le Service de l'information a terminé la dernière année de son « Plan de prévention 2013-2015 ». Malgré des résultats plus modestes que les objectifs fixés au départ, la moyenne de la dernière décennie (MDD) des feux de résidents présente 8 incendies en moins, pour se situer à 134. Pour les feux de récréation, la MDD a connu une baisse de 12 feux et est maintenant de 131 incendies.

Depuis la création de la SOPFEU, une diminution de 47 % du nombre de feux de cause humaine a été remarquée. Ce sont des résultats encourageants pour la Société qui pose plusieurs actions en matière de prévention.

Des travaux ont été réalisés en prévision du « Plan de prévention 2016-2019 ». Parmi ceux-ci, mentionnons l'analyse des résultats des années antérieures, l'établissement des enjeux à prioriser et la réalisation d'un sondage auprès de 509 personnes ayant fait un feu en forêt, ou à proximité de celle-ci, au cours de la période estivale 2015.

Au cours de l'année, la SOPFEU a organisé deux ateliers « Intelli-feu » dans le cadre desquels 47 personnes ont été formées aux mesures d'atténuation à privilégier afin



### LES RÉSIDENTS

- Ils sont responsables de 47% des incendies en 2015;
- Les brûlages sont la principale source d'ignition;
- La majorité de ces incendies surviennent en période printanière.



### LA RÉCRÉATION

- Ils sont responsables de 25% des incendies en 2015;
- Les feux de camp et les articles de fumeur sont les principales sources d'ignition;
- La majorité de ces incendies sont survenus au mois d'août et de septembre.



### LES TRAVAILLEURS EN FORÊT

- Les opérations forestières et industrielles sont incluses dans cette catégorie;
- Ils sont la cause de 11% des incendies en 2015;
- Les équipements mécaniques utilisés sont les principales sources d'ignition.

de se prémunir contre le passage d'un incendie de forêt. Des employés de la SOPFEU et des partenaires tels que le MFFP, le ministère de la Sécurité publique (MSP), les Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), Hydro-Québec, Parcs Canada et deux représentants de Terre-Neuve et Labrador ont participé à la formation.

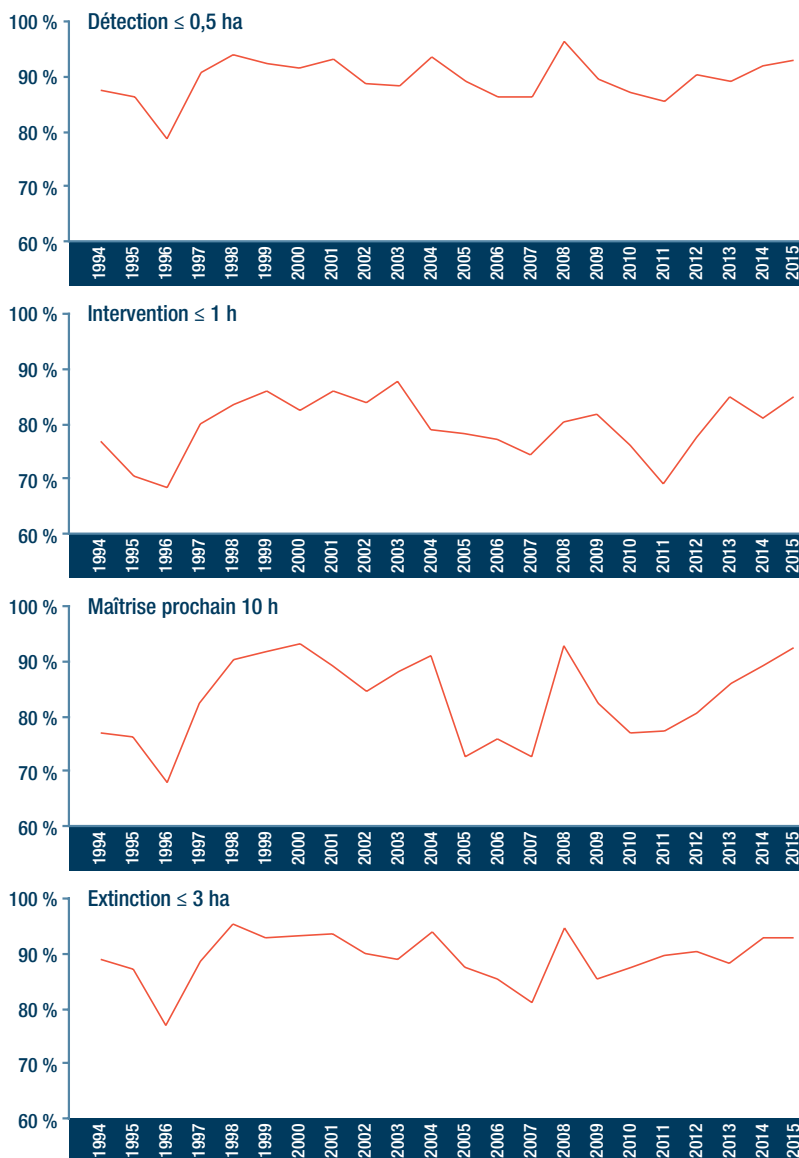
À la demande de l'AANC, les communautés de Kitcisakik et de Waswanipi ont fait l'objet d'une analyse de vulnérabilité en « Zone de protection intensive ». Les communautés de Chisasibi, de Wemindji, de Schefferville, de Matimekush-Lac-John et de Kawawachikamach, quant à elles, ont fait l'objet d'études de vulnérabilité dans le cadre du « Plan spécial de protection de la Zone nordique ».

Depuis quelques années, la SOPFEU s'efforce de transmettre en temps réel les informations relatives à ses activités sur Facebook et Twitter. Afin de présenter des sujets d'intérêt, l'organisation a également créé un blogue où des articles de fond sur la protection des forêts sont disponibles.

### QUALITÉ ET AMÉLIORATION CONTINUE

Cette année a marqué la fin du « Plan stratégique 2012-2015 » de la Société. L'accomplissement de ce plan a demandé l'implication des membres du personnel et du conseil d'administration. La quasi-totalité des objectifs ont été réalisés, quelques-uns ne pouvant l'être en raison, notamment, du contexte économique actuel. En prévision du prochain plan stratégique, la SOPFEU a procédé à l'analyse interne et externe de l'organisation.

TENDANCE HISTORIQUE AU 30 NOVEMBRE DE CHAQUE ANNÉE



Depuis 2002, un système de gestion de la qualité, basé sur la norme ISO 9001, a été implanté afin d'assurer une prestation de services à la hauteur des attentes des clients. Cette année, l'organisation a procédé au remplacement de son outil de gestion des documents informatiques. Ce changement rend la recherche documentaire plus simple et offre une plus grande traçabilité lors de modifications.

Au mois d'août, un audit de renouvellement du système de gestion de la qualité a été réalisé. L'auditeur-chef du Bureau de la normalisation du Québec (BNQ) a notamment constaté que l'approche du « Processus de qualité » est appliquée dans l'entreprise de façon remarquable et structurée.

## CONCLUSION

Malgré une saison calme, les situations rencontrées dans l'ouest du pays et des États-Unis ont permis à la Société de mettre à profit son expertise.

L'année 2016 sera marquée par la mise en place du « Plan stratégique 2016-2019 ». Dans le cadre de cet exercice, l'apport du conseil d'administration et du personnel de la SOPFEU sera un atout indéniable.

La Société devra continuer à se renouveler dans ses opérations puisque, cette année encore, elle devra participer aux efforts budgétaires demandés par le gouvernement du Québec.

Je ne peux passer sous silence le départ à la retraite de messieurs François Lanthier et Ghislain Rozon, respectivement directeur des Services administratifs et directeur de la base de Maniwaki. Chacun à leur façon, ils ont laissé leur trace dans la protection des forêts et ont soutenu la Société dans son évolution au fil du temps. De la part de tout le personnel et en mon nom, je les en remercie grandement.

Je désire souligner l'engagement et le professionnalisme de tous les membres de l'équipe de la SOPFEU qui participent au rayonnement de notre organisation.

De plus, le mandat qui est le nôtre ne saurait être rempli avec succès sans l'aide et la contribution de nombreux collaborateurs qui nous appuient chaque année. Je remercie donc les membres de l'industrie forestière, le MFFP et les grands propriétaires privés ainsi que nos fidèles partenaires tels la Direction de la protection des forêts, le Service aérien gouvernemental, le Centre interservices des feux de forêt du Canada et la Northeastern Forest Fire Protection Commission pour leur coopération.

Au président, M. Luc Gagnon, aux membres du comité exécutif et du conseil d'administration, j'adresse mes sincères remerciements pour leur appui et leur confiance qui ont permis, encore cette année, de mener à bien notre mission.



**François Lefebvre, ing. f., M. Sc.**  
*Directeur général*



# STATISTIQUES DES INCENDIES

## RÉSUMÉ DE LA SITUATION PAR MOIS

### SECTION INTENSIVE

		Foudre	Chemin de fer	Opérations forestières	Opération industrielles	Incendiaires	Résidents	Récréation	Diverses	TOTAL
Avril	A	0	0	0	1	2	21	4	0	28
	B	0	0	0	0	2.7	9.9	2.7	0	15.3
Mai	A	3	0	2	14	8	134	44	5	210
	B	4.3	0	0	19.9	3.5	117.8	58.4	2.6	206.5
Juin	A	11	0	7	3	2	5	7	0	35
	B	132.5	0	24.4	0.3	0	0.6	2.5	0	160.3
Juillet	A	12	1	6	2	3	0	9	1	34
	B	7.9	0.1	0.1	0	0.2	0	0.1	0	8.4
Août	A	7	0	0	1	1	4	14	0	27
	B	1.8	0	0	0	0	2.8	1.2	0	5.8
Septembre	A	1	0	1	1	2	4	9	1	19
	B	0.1	0	0	0.3	0.2	1	0.7	0	2.3
Octobre	A	0	0	3	1	0	2	2	1	9
	B	0	0	0	0	0	0	0.3	0	0.3
Novembre	A	0	0	0	0	0	1	1	0	2
	B	0	0	0	0	0	0.1	0.6	0	0.7
Décembre	A	0	0	0	0	0	0	1	0	1
	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	A	34	1	19	23	18	171	91	8	365
	B	146.6	0.1	24.5	20.5	6.6	132.2	66.5	2.6	399.6

A = Nombre d'incendies

B = Superficie incendiée (hectares)

### SECTION NORDIQUE

		Foudre	Chemin de fer	Opérations forestières	Opération industrielles	Incendiaires	Résidents	Récréation	Diverses	TOTAL
TOTAL	A	12	0	0	2	0	1	3	1	19
	B	3772.7	0	0	1055.3	0	0.1	151.4	0.5	4 980

A = Nombre d'incendies

B = Superficie incendiée (hectares)

# RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS



Les états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 sont présentés dans les pages qui suivent. Leur présentation répond aux normes comptables prescrites par CPA Canada aux organismes à but non lucratif du secteur privé. Les états financiers ont été audités par la firme Mallette S.E.N.C.R.L. Les informations suivantes peuvent également être d'intérêt pour le lecteur.

## ÉTATS DES RÉSULTATS

### COTISATION GÉNÉRALE

#### TAUX DE LA COTISATION GÉNÉRALE SUR LE VOLUME AUTORISÉ

AU MÈTRE CUBE		À L'HECTARE	
2015	2014	2015	2014
0,7103 \$	0,7433 \$	0,4685 \$	0,4649 \$

La cotisation générale s'établit à 40 432 000 \$ en 2015 comparativement à 39 817 000 \$ en 2014, soit une augmentation de 615 000 \$. Elle s'explique par la hausse des dépenses d'opérations budgétées et la diminution des surplus accumulés pour financer les activités. La répartition de la cotisation générale entre les trois catégories de membres est présentée à la page 16 des états financiers.

### FINANCEMENT DES AVIONS-CITERNES CL-415

La participation des membres à l'achat des CL-415 se fait selon le partage suivant, soit 81,6 % pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et 18,4 % pour les membres bénéficiaires et territoriaux. Cette contribution des membres est à la hauteur des coûts théoriques de remotorisation des CL-215 au moment de l'achat des CL-415.

	2015	2014
Ministre	4 802 976 \$	4 881 186 \$
Bénéficiaires	1 019 534 \$	1 042 019 \$
Territoriaux	63 490 \$	58 640 \$
<b>Total</b>	<b>5 886 000 \$</b>	<b>5 981 845 \$</b>

### SUPERFICIES ET MÈTRES CUBES

La superficie attribuée à chacune des trois catégories de membres est déterminante dans le calcul des sommes à cotiser. En effet, bien que les taux de cotisations soient fixés en début d'année et maintenus tout au long de la période, il demeure que le territoire détenu par chaque catégorie de membres et les volumes alloués sont tenus en compte en cours d'année. Ils fixent les justes montants qu'auraient dû payer les membres et influencent les cotisations de l'année suivante pour les membres bénéficiaires et territoriaux.

La superficie des trois catégories de membres a varié de la façon suivante en 2015 :

	PART PRÉVUE	PART MOYENNE
Ministre	59,500 %	59,538 %
Bénéficiaires	38,115 %	38,090 %
Territoriaux	2,385 %	2,372 %

Pour les membres bénéficiaires, les cotisations sur les ventes de gré à gré encaissées en 2015, soit un montant de 554 703 \$, ainsi que les cotisations perçues en trop compte tenu de l'écart entre le volume prévu et le volume réel, ont généré un surplus d'apport de 1 149 287 \$ pour la cotisation générale. Pour les membres territoriaux, un déficit de cotisation générale de 5 162 \$ est enregistré. Ces montants seront tenus en compte dans l'apport de ces membres en 2016.

#### REVENUS DU SERVICE AÉRIEN GOUVERNEMENTAL (SAG)

Les états financiers présentent un revenu de 4 394 292 \$ représentant le trop-perçu sur les cotisations versées par la SOPFEU au Service aérien gouvernemental en 2014-2015. Le montant anticipé à la confection du budget s'élevait à 1 341 000 \$.

#### DÉPENSES DE SUPPRESSION

Le coût de la suppression des incendies de forêt a totalisé 11 746 032 \$ en 2015. Le tableau qui suit présente la répartition des coûts entre les différentes zones de protection.

ZONES	2015
Intensive	11 495 744 \$
Nordique	225 141 \$
Tampon	25 147 \$
Total	11 746 032 \$

Les frais d'incendies dans la zone tampon sont traités selon les modalités applicables à la zone intensive.





## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Le solde de l'actif net non affecté présente un déficit accumulé de 4 852 056 \$ au 31 décembre 2015. Compte tenu que le déficit actuariel accumulé, au montant de 5 771 699 \$, sera amorti et remboursé selon les règles de Retraite Québec; compte tenu que le solde de 777 189 \$ non cotisé aux membres pour le développement des pistes d'atterrissage de Bonnard et de Manic 5 leur sera facturé selon le calendrier de paiement adopté par le conseil d'administration; et compte tenu que la provision pour vacances courues et temps supplémentaire accumulé, au montant de 1 848 139 \$, sera cotisée lorsque les déboursés correspondants seront effectués; l'actif net non affecté considéré aux fins budgétaires est augmenté d'autant, soit un actif net non affecté de 3 545 771 \$.

## ACTIFS NET INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'actif net investis en immobilisations corporelles s'élevait à 16 245 343 \$ au 31 décembre 2015. Dans le cours de l'année, la Société a acquis des immobilisations totalisant 2 232 655 \$, dont un montant de 514 850 \$ représentait des projets majeurs préalablement adoptés par le conseil d'administration. Ces achats visaient notamment l'amélioration des systèmes de télécommunications et systèmes informatiques, l'acquisition d'équipements de suppression, l'aménagement de bases d'appoint, l'aménagement de logements temporaires et le développement d'un GPS aviation pour les besoins spécifiques de la détection aérienne.

**Chantal Savoie, CPA, CGA, MSc.**  
*Directrice des services administratifs*



# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

## TABLE DES MATIÈRES

---

Rapport de l'auditeur indépendant .....	i
État des résultats .....	1
État de l'évolution de l'actif net .....	2
Bilan .....	3
État des flux de trésorerie .....	4
Notes complémentaires .....	6
Annexes .....	14



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres de la  
**Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU),**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Malette S.E.N.C.R.L.* 1

Malette S.E.N.C.R.L.  
Société de comptables professionnels agréés

Lévis, Canada  
Le 25 février 2016

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119066

## Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

### ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2015

2014

(retraité)

#### PRODUITS

Cotisations des membres (annexe A)	<b>57 835 842</b>	\$	62 460 135	\$
Contrats liés à la mission (annexe B)	<b>4 985 620</b>		6 406 488	
Trop perçus du Service aérien gouvernemental	<b>4 394 292</b>		5 595 212	
Autres produits	<b>1 259 159</b>		631 584	
	<b>68 474 913</b>		75 093 419	

#### CHARGES

Prévention et information (annexe C)	<b>652 257</b>		650 614	
Présuppression (annexe D)	<b>45 805 134</b>		44 237 129	
Détection (annexe E)	<b>2 886 574</b>		2 923 759	
Administration (annexe G)	<b>6 525 031</b>		6 213 489	
	<b>55 868 996</b>		54 024 991	
Suppression (annexe F)	<b>11 746 032</b>		18 722 586	
Contrats liés à la mission	<b>3 454 934</b>		3 174 893	
	<b>71 069 962</b>		75 922 470	

INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES

**(2 595 049)** \$ (829 051) \$

## Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

### ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2015

2014

(retraité)

	Investi en immobili- sations corporelles	Non affecté	Total	Total
<b>SOLDE</b> , début de l'exercice				
Déjà établi	17 635 494 \$	(1 236 994) \$	16 398 500 \$	17 975 708 \$
Retraitements des exercices antérieurs (note 4)	<b>213 725</b>	<b>(1 570 695)</b>	<b>(1 356 970)</b>	<b>(1 318 673)</b>
Retraité	17 849 219	(2 807 689)	15 041 530	16 657 035
Insuffisance des produits sur les charges Investissement en immobilisations corporelles, net de la dette à long terme et de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(2 826 690)	231 641	(2 595 049)	(829 051)
Réévaluation et autres éléments relatifs au régime à prestations définies	1 222 814	(1 222 814)	-	-
	-	(1 053 176)	(1 053 176)	(786 454)
<b>SOLDE</b> , fin de l'exercice	<b>16 245 343 \$</b>	<b>(4 852 038) \$</b>	<b>11 393 305 \$</b>	<b>15 041 530 \$</b>

# Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

## BILAN

Au 31 décembre

2015

2014

(retraité)

### ACTIF

#### ACTIF À COURT TERME

Encaisse	2 630 223 \$	- \$
Créances (note 5)	7 066 268	7 958 617
Stocks	617 620	659 776

10 314 111 8 618 393

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)

17 046 186 17 939 856

27 360 297 \$ 26 558 249 \$

### PASSIF

#### PASSIF À COURT TERME

Découvert bancaire	- \$	102 910 \$
Facilités de crédit (note 7)	-	70 000
Dettes de fonctionnement (note 8)	9 394 450	5 513 863
Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 9)	171 851	-
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	-	90 637

9 566 301 5 777 410

#### OBLIGATIONS DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 9)

628 992 -

#### DETTE À LONG TERME (note 10)

- -

#### PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (note 11)

5 771 699 5 739 309

15 966 992 11 516 719

### ACTIF NET

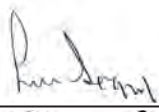
Investi en immobilisations corporelles	16 245 343	17 849 219
Non affecté	(4 852 038)	(2 807 689)

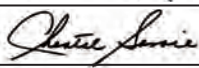
11 393 305 15 041 530

27 360 297 \$ 26 558 249 \$

### ENGAGEMENTS (note 12)

Pour le conseil d'administration :

  
\_\_\_\_\_, président

  
\_\_\_\_\_, trésorière

## Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

### ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2015

2014

(retraité)

#### ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Insuffisance des produits sur les charges	(2 595 049) \$	(829 051) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 607 991	1 676 390
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	218 699	578 146
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	(1 020 786)	(624 786)
	(789 145)	800 699
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	4 874 064	(1 057 539)
	4 084 919	(256 840)

#### ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 392 967)	(3 055 805)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	299 635	6 016
	(1 093 332)	(3 049 789)

#### ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation de l'emprunt bancaire	(70 000)	70 000
Remboursement de la dette à long terme	(90 637)	(210 366)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(97 817)	-
	(258 454)	(140 366)

#### AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

2 733 133 (3 446 995)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice

(102 910) 3 344 085

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice

2 630 223 \$ (102 910) \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme se composent des éléments suivants :

Encaisse	2 630 223 \$	600 \$
Découvert bancaire	-	(103 510)
	2 630 223 \$	(102 910) \$

## Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

---

### ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2015

2014

(retraité)

#### Activités n'entraînant pas de mouvement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie :

Acquisition d'immobilisations corporelles au moyen de dettes  
de fonctionnement

40 238 \$

99 210 \$

Acquisition d'immobilisations corporelles au moyen d'un contrat  
de location-acquisition

898 660 \$

- \$

---

# Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

---

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme mission d'optimiser la protection des forêts contre les incendies en vue d'assurer la pérennité du milieu forestier au bénéfice de toute la collectivité, et cela au meilleur coût possible. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

### 2. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

#### Changements volontaires de méthodes comptables

L'Organisme a modifié sa méthode comptable relativement à la comptabilité par fonds et applique désormais la méthode du report. Ce changement a été adopté considérant les besoins réels des utilisateurs et par souci de clarification de la présentation de l'information financière. Les états financiers présentent, dorénavant, l'information financière par activités. Ce changement a été appliqué de façon rétroactive et les états financiers présentés pour les exercices antérieurs ont été retraités.

L'Organisme a modifié ses estimations comptables concernant la durée de vie utile de certaines catégories d'immobilisations. Ainsi, les catégories d'équipement de communication, d'équipement de suppression et de mobilier de bureau sont désormais amorties au taux de 20 % sur le solde dégressif alors qu'elles étaient amorties au taux de 10 % sur le solde dégressif par le passé. La direction juge que ce nouveau taux reflète mieux la durée de vie économique des immobilisations visées. Puisqu'il s'agit d'une modification d'estimation comptable, la modification a été faite de façon prospective à compter du présent exercice.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

# Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

---

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de cotisations sont comptabilisés sur la période couverte par la cotisation ou au moment où les charges afférentes sont engagées.

Les produits afférents aux contrats liés à la mission sont comptabilisés au moment où les charges afférentes sont engagées. Ils représentent les produits liés à la protection du territoire, à la réalisation de plans de surveillance, aux honoraires de consultation en regard de la protection des forêts et l'aide au combat des incendies de forêts hors province.

Les produits afférents aux résultats du Service aérien gouvernemental (SAG) représentent l'ajustement entre les dépenses budgétées et celles réellement encourues par le SAG.

Les autres produits comprennent notamment les revenus de location de sites de télécommunication, les revenus provenant de la vente de services météo à des tierces organisations, les revenus d'intérêts et les autres produits générés par l'Organisme. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé tandis que les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

#### Ventilation des charges

Les charges de prévention et information représentent les coûts encourus par l'Organisme en vue de réduire le nombre d'incendies de forêts causés par les activités humaines, notamment les charges salariales liées à la sensibilisation et à l'éducation des membres et du public.

Les charges de présuppression représentent les coûts encourus par l'Organisme pour se préparer à intervenir efficacement au combat des incendies de forêts, notamment les charges liées aux salaires du personnel associé aux opérations et aux services (télécommunication, informatique, météo, etc.), les charges liées aux infrastructures ainsi que les charges liées aux avions-citernes, aéronefs d'aéropointage et aux hélicoptères sous-contrat.

Les charges de détection représentent les coûts encourus par l'Organisme pour la détection des feux de forêts, notamment les charges liées à la location des avions de détection et les charges salariales du personnel affecté à ces tâches.

Les charges d'administration représentent tous les autres coûts de l'Organisme nécessaires pour en assurer son fonctionnement, notamment les coûts encourus par la direction des services administratifs, par la direction des ressources humaines, pour les services d'amélioration continue et d'informatique de gestion.

Les charges de suppression représentent les coûts encourus par l'Organisme pouvant être directement imputés à l'extinction des incendies de forêts, notamment les charges liées à la location des aéronefs et aux salaires du personnel affecté au combat des incendies. En absence d'incendies, certains de ces coûts seront par ailleurs comptabilisés dans les charges de présuppression.

# Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

---

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### **Ventilation des charges (suite)**

Les contrats liés à la mission représente les charges liées à la protection du territoire, à la réalisation de plans de surveillance, aux honoraires de consultation en regard de la protection des forêts et l'aide au combat des incendies de forêts hors province.

#### **Instruments financiers**

##### Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

##### Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

#### **Stocks**

Les stocks sont constitués des barils, des carburants et des retardants et ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Le montant des stocks comptabilisé en charge au cours de l'exercice totalise 1 081 909 \$ (2014 - 1 449 987 \$).

# Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le matériel roulant loué en vertu d'un contrat de location-acquisition est comptabilisé à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail, diminués des frais accessoires qu'ils renferment.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon les méthodes, et la durée ou les taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durée ou taux
Bâtisses	solde décroissant	4 %
Bâtisses sur terrains loués	linéaire	durée résiduelle du bail
Équipement de communication	solde décroissant	20 %
Équipement informatique	solde décroissant	30 %
Équipement de suppression	solde décroissant	20 %
Matériel roulant	linéaire	10 %
Mobilier de bureau	solde décroissant	20 %
Pistes d'atterrissage	solde décroissant	4 %
Équipement de suppression - autres infrastructures	solde décroissant	4 %
Matériel roulant loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	linéaire	10 %

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Organisme de fournir des services, l'excédent de sa valeur nette comptable sur toute valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charges dans l'état des résultats.

#### Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre à certains de ses employés un régime de retraite à prestations définies.

Le solde net de l'obligation au titre de prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, le cas échéant, est comptabilisé au bilan. Les gains et pertes actuariels et les coûts au titre des services passés sont comptabilisés dans l'actif net dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

L'Organisme évalue l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture en ayant recours à la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation. Pour les exercices compris entre deux dates d'évaluation, l'Organisme a recours à une extrapolation de la plus récente évaluation actuarielle.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse et du découvert bancaire.

# Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

### 4. RETRAITEMENTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Un retraitement a été effectué afin de refléter les sommes réelles à payer relatives aux vacances courues et au temps supplémentaire accumulé par les employés. En conséquence, le solde de l'actif net non affecté au 1er janvier 2014 a été diminué de 1 666 552 \$ correspondant à la correction à apporter pour rendre le solde de vacances courus à payer et le temps supplémentaire accumulé à payer conforme au montant réellement dû de l'exercice 2013, et les états financiers de 2014 ont été retraités. Les postes salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance à l'état des résultats de l'exercice 2014 ont été augmentés de 95 857 \$. L'excédent des produits sur les charges de l'exercice 2014 a été diminué de 95 857 \$ et les sommes à payer relatives aux vacances courus et au temps supplémentaire accumulé ont été augmentées de 1 570 695 \$.

Le solde de l'actif net non affecté au 1er janvier 2015 a été diminué de 1 570 695 \$ correspondant aux vacances excédentaires de 2014.

Suite à la création d'un registre permanent d'immobilisations corporelles pour les catégories mobilier de bureau et équipement de suppression, l'Organisme a relevé des immobilisations corporelles qui avaient été inscrites à la dépense dans le passé. En conséquence, le solde de l'actif net affecté « Investi en immobilisations corporelles » au 1er janvier 2014 a été augmenté de 347 879 \$ et le solde de l'actif net « Non affecté » a été diminué du même montant. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles a aussi été augmentée de 347 879 \$. Les états financiers de l'exercice 2014 ont été retraités. Les postes « Amortissement des immobilisations corporelles » à l'état des résultats de 2014 ont été augmentés de 22 828 \$, le poste « Perte sur cession d'immobilisations corporelles » a été augmenté de 131 738 \$ et les postes « Équipements, fournitures et entretien » ont été diminués de 20 112 \$. Conséquemment, l'insuffisance des produits sur les charges a été augmenté de 134 454 \$.

Le solde de l'actif net affecté « Investi en immobilisations corporelles » au 1er janvier 2015 a été augmenté de 213 725 \$ correspondant à la valeur nette des immobilisations corporelles retraitées.

### 5. CRÉANCES

	2015	2014
Cotisations à recevoir	<b>8 517 769 \$</b>	8 697 755 \$
Provision pour créances douteuses	<b>1 718 923</b>	1 043 923
	<b>6 798 846</b>	7 653 832
Taxes à la consommation	<b>267 422</b>	304 785
	<b>7 066 268 \$</b>	7 958 617 \$

## Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

#### 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2015			2014
	Coût	Amortis- sément cumulé	Valeur nette	Valeur nette (retraité)
Terrains	198 655 \$	- \$	198 655 \$	203 155 \$
Bâtisses	9 444 068	3 609 611	5 834 457	6 065 382
Bâtisses sur terrains loués	6 403 784	4 963 989	1 439 795	1 665 530
Équipement de communication	13 044 729	9 066 819	3 977 910	4 507 504
Équipement informatique	1 522 089	1 072 536	449 553	637 235
Équipement de suppression	5 193 905	3 545 892	1 648 013	1 839 657
Équipement de suppression - autres infrastructures	63 000	1 260	61 740	-
Matériel roulant	694 598	430 493	264 105	588 510
Mobilier de bureau	818 305	503 021	315 284	346 471
Pistes d'atterrissage	3 033 818	1 030 862	2 002 956	2 086 412
	<b>40 416 951</b>	<b>24 224 483</b>	<b>16 192 468</b>	<b>17 939 856</b>
Matériel roulant loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	898 660	44 942	853 718	-
	<b>41 315 611 \$</b>	<b>24 269 425 \$</b>	<b>17 046 186 \$</b>	<b>17 939 856 \$</b>

#### 7. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Organisme dispose d'une facilité de crédit, d'un montant autorisé de 3 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel et renouvelable annuellement.

L'Organisme dispose également d'une facilité de crédit sous forme de lettre de garantie d'un montant autorisé de 2 810 162 \$ (note 11).

Les facilités de crédit sont garantis par une hypothèque mobilière de 20 000 000 \$ sur l'universalité des créances présentes et futures.

## Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

#### 8. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2015	2014
Comptes fournisseurs	6 440 368 \$	1 757 873 \$
Salaires et vacances courus	2 219 848	2 417 828
Somme à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	336 862	305 127
Frais courus	397 372	1 033 035
	<b>9 394 450 \$</b>	<b>5 513 863 \$</b>

#### 9. OBLIGATIONS DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2015	2014
Contrat de location, garanti par du matériel roulant, remboursable par versements mensuels de 16 187 \$ incluant les intérêts au taux de 3,099 %, avec option d'achat de 1 \$ à l'échéance en juillet 2020. Dans le cas où l'Organisme ne se prévaut pas de son option d'achat, le locateur disposera du matériel. Si le produit de revente dépasse la différence entre le coût du matériel et les loyers payés, le locateur remboursera d'autant l'Organisme. À l'opposé, si le produit de revente est inférieur à la différence entre le coût du matériel et les loyers payés, l'Organisme remboursera d'autant le locateur.	800 843 \$	- \$
Portion échéant au cours du prochain exercice	171 851	-
	<b>628 992 \$</b>	<b>- \$</b>

Les paiements minimums exigibles en vertu du contrat de location-acquisition à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2016 -	194 242 \$
2017 -	194 242 \$
2018 -	194 242 \$
2019 -	194 242 \$
2020 -	80 934 \$

## Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

---

#### 10. DETTE À LONG TERME

	2015	2014
Emprunt remboursé au cours de l'exercice	- \$	90 637 \$
Portion échéant au cours du prochain exercice	-	90 637
	- \$	- \$

---

#### 11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

##### Description du régime d'avantages sociaux

L'Organisme a un régime capitalisé qui garantit à certains employés le paiement de prestations de retraite. Les prestations de retraite annuelles sont calculées à raison de 1,4 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels consécutifs, jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au cours des cinq dernières années de cotisation plus 1,9 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels consécutifs en excédent de la moyenne du maximum des gains admissibles par année de service reconnue, le tout multiplié par le nombre d'année de service crédité depuis le 1er janvier 1992. Les crédits de rente accumulés avant le 1er janvier 1992 sont ajoutés aux prestations de retraite annuelles.

En plus de ces prestations de retraite annuelles, le régime inclut une prestation annuelle de rattachement égale à 15 \$ pour chaque mois de service crédité après le 31 décembre 1991 et les crédits accumulés avant cette date jusqu'à concurrence d'une rente annuelle de 5 400 \$. Cette prestation est payable à compter du moment où l'employé participant reçoit ou aurait pu recevoir une prestation de retraite annuelle sans réduction de sa rente et se termine à 65 ans.

L'Organisme évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2014. Le montant de l'obligation au titre des prestations définies présenté aux états financiers est déterminé en fonction de l'estimation du passif au 31 décembre 2015.

# Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

### 11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

#### Situation du régime de retraite

	2015	2014
Juste valeur des actifs du régime	<b>48 192 167 \$</b>	46 292 274 \$
Obligation au titre des prestations définies	<b>53 963 866</b>	52 031 583
Déficit du régime	<b>(5 771 699) \$</b>	(5 739 309) \$

Selon les instructions que l'Organisme a données au comité de retraite, la cotisation d'équilibre pour l'année 2015 est établie en amortissant sur dix ans les nouveaux déficits selon l'approche de solvabilité. Ces déficits sont calculés en utilisant une méthode d'évaluation de l'actif qui nivelle les fluctuations de la valeur marchande de l'actif du régime sur une période de cinq ans.

La cotisation d'équilibre minimale annuelle à verser au cours de l'année 2015 est de 1 300 680 \$. Cette cotisation d'équilibre minimale sera revue lors de l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2015.

L'organisme peut, en accord avec la « Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec », choisir de prendre une lettre de crédit au lieu de payer les cotisations d'équilibre à la caisse de retraite en tout ou en partie. Cette option est utilisée depuis 2008 par l'Organisme. Ainsi, une lettre de crédit de soutien au montant de 2 810 162 \$ au 31 décembre 2015 a été émise au nom du Régime complémentaire de retraite des employés de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

### 12. ENGAGEMENTS

#### Baux

L'Organisme s'est engagé par baux jusqu'en août 2028 pour la location de bâtisses, d'équipements et de matériel roulant. Le solde des engagements suivant ces baux, exclusion faite des charges communes, s'établit à 16 191 473 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2016 -	4 249 089 \$
2017 -	3 931 533 \$
2018 -	3 753 946 \$
2019 -	3 146 423 \$
2020 -	295 237 \$

De plus, l'Organisme participe à la gestion du Service aérien gouvernemental (SAG) par le comité de liaison. Par décision du conseil d'administration, les excédents ou les déficits de l'opération des avions-citernes sont assumés par l'Organisme.

# Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

---

### 13. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances.

L'Organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Au 31 décembre 2015, environ 44 % (2014 - 43 %) des cotisations sont à recevoir du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

#### Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement, à son régime de retraite et à son obligation liée à un contrat de location-acquisition.

L'Organisme détient des actifs financiers pour lesquels il existe un marché liquide et qui sont immédiatement mobilisables et de facilités de crédit auxquels il peut accéder pour répondre à ses besoins de liquidités.

#### Risque lié au taux d'intérêt

L'Organisme assume une facilité de crédit à taux variable. Conséquemment, il encourt un risque d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière de l'Organisme.

## Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

### ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2015

2014

#### A - COTISATIONS DES MEMBRES

	Générale	Suppression intensive et tampon	Financement CL-415	Total	Total
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et Bureau de mise en Marché des bois	28 320 432 \$	7 978 952 \$	4 802 976 \$	41 102 360 \$	43 402 447 \$
Bénéficiaires	11 152 521	3 269 372	1 019 534	15 441 427	17 787 587
Territoriaux	959 047	269 518	63 490	1 292 055	1 270 101
	<b>40 432 000 \$</b>	<b>11 517 842 \$</b>	<b>5 886 000 \$</b>	<b>57 835 842 \$</b>	<b>62 460 135 \$</b>

#### B - CONTRATS LIÉS À LA MISSION

	2015		2014	
	Québec	Hors Québec	Total	Total
Affaires autochtones et du Nord du Canada	997 766 \$	- \$	997 766 \$	1 053 193 \$
Hydro-Québec	864 776	-	864 776	709 568
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	967 581	-	967 581	1 495 493
Gouvernement de la Colombie Britannique	-	245 925	245 925	2 008 886
Gouvernement de la Saskatchewan	-	241 717	241 717	-
Gouvernement de l'Alberta	-	501 040	501 040	196 761
Gouvernement du Manitoba	-	692 698	692 698	-
Northeast Fire Forest Protection Compact (NFFPC)	-	443 510	443 510	-
Tiers	30 607	-	30 607	942 587
	<b>2 860 730 \$</b>	<b>2 124 890 \$</b>	<b>4 985 620 \$</b>	<b>6 406 488 \$</b>

#### C - PRÉVENTION ET INFORMATION

Salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance	569 338 \$	565 227 \$
Frais de déplacement et de télécommunications	82 919	85 387
	<b>652 257 \$</b>	<b>650 614 \$</b>

## Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

---

### ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2015

2014

---

#### D - PRÉSUPPRESSION

Salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance	16 362 918 \$	16 027 521 \$
Avions-citernes - frais de financement	5 885 709	5 981 845
Avions-citernes - frais d'opération	12 314 349	12 168 110
Équipements, fournitures et entretien	2 512 891	2 164 826
Frais de déplacement et de télécommunications	841 283	991 345
Loyers aéronefs et autres	5 137 740	5 132 813
Services professionnels et administratifs	215 689	131 033
Amortissement des immobilisations corporelles	2 534 555	1 639 636
	<hr/>	
	45 805 134 \$	44 237 129 \$

---

#### E - DÉTECTION

Salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance	397 914 \$	479 004 \$
Frais de déplacement et de télécommunications	48 849	41 614
Loyers aéronefs et autres	2 408 253	2 352 246
Services professionnels et administratifs	31 558	50 895
	<hr/>	
	2 886 574 \$	2 923 759 \$

---

#### F - SUPPRESSION

Salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance	2 190 835 \$	4 115 301 \$
Avions-citernes	6 995 401	8 572 215
Contractuels, municipalités et compagnies	322 189	149 641
Équipements, fournitures et entretien	1 343 524	2 747 034
Loyers aéronefs et autres	894 083	3 138 395
	<hr/>	
	11 746 032 \$	18 722 586 \$

Les charges de suppression incluent des coûts qui, n'eût été la présence d'incendies de forêt, auraient été imputées aux charges de présuppression. En 2015, des coûts totalisant 2 603 738 \$ (2014 - 4 951 811 \$) ont été imputés aux charges de suppression, réduisant d'autant les charges de présuppression.

---

## Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

---

### ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2015

2014

---

#### G - ADMINISTRATION

Salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance	3 888 094 \$	3 738 861 \$
Cotisation d'équilibre - régime de retraite	1 345 693	951 155
Créances douteuses	675 000	-
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	(1 020 786)	(624 786)
Équipements, fournitures et entretien	188 941	272 141
Frais de déplacement et de télécommunications	100 668	126 835
Intérêts sur la dette à long terme	16 453	8 668
Loyers	2 384	5 279
Services professionnels et administratifs	1 036 449	1 120 436
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	218 699	578 146
Amortissement des immobilisations corporelles	73 436	36 754
	<hr/>	
	6 525 031 \$	6 213 489 \$

---

# NOTES

---

---

---

---

---

---

---



715, 7<sup>e</sup> rue de l'Aéroport  
Québec (Québec) G2G 2S7  
**Téléphone : 418 871-3341**  
Télécopieur : 418 874-2627  
**[www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca)**

